

Les coefficients de minoration applicables à la retraite complémentaire Agirc-Arrco

Vous ne souhaitez pas attendre l'âge de la retraite Agirc-Arrco (67 ans) pour demander votre retraite complémentaire ou vous ne validez pas suffisamment de trimestres pour en bénéficier sans minoration avant cet âge (**tableau 1**), vous pouvez obtenir votre retraite Agirc-Arrco avec une minoration. Pour connaître le coefficient de minoration qui vous est applicable, vous pouvez vous reporter aux tableaux ci-après. Attention : **cette minoration est définitive.**

Retraite carrière courte (tableau 2) :

Si vous obtenez votre retraite de base (Assurance retraite ou MSA) à taux minoré et qu'il vous manque moins de 20 trimestres par rapport au nombre requis pour l'obtention d'une retraite de base au taux plein, votre retraite complémentaire sera minorée en fonction de votre âge ou du nombre de trimestres validés au régime de retraite de base.

C'est la solution la plus favorable qui est retenue (ex. : si vous êtes né en 1962, avez 63 ans et validez 160 trimestres, le coefficient le plus favorable est 0,91 (pour 9 trimestres manquants) : vous percevrez donc 91 % de votre retraite complémentaire).

Lorsque le nombre de trimestres manquants est supérieur à 20 trimestres, seul le coefficient correspondant à votre âge s'applique.

Retraite anticipée (tableau 3) :

Il est possible de prendre votre retraite par anticipation au plus tôt 10 ans avant l'âge de la retraite Agirc-Arrco (67 ans). Dans ce cas, votre retraite complémentaire sera minorée en fonction de votre âge (ex. : si vous souhaitez prendre votre retraite à 61 ans, vous percevrez 71 % de votre retraite complémentaire Agirc-Arrco).

Les droits Tranche C avant 2016* :

Si vous n'avez pas l'âge de la retraite Agirc-Arrco (67 ans) et que vous souhaitez obtenir la liquidation des droits constitués sur la tranche C des salaires avant 2016 à la même date que votre retraite Agirc-Arrco, la retraite sur la tranche C des salaires avant 2016 sera affectée d'un coefficient d'anticipation pour âge qui est définitif. Vous pouvez choisir de différer la liquidation de ces droits sans abattement à l'âge de 67 ans.

* Ces points sont inscrits au titre de rémunérations comprises entre 4 et 8 fois le plafond annuel de Sécurité sociale (valeur annuelle du plafond en 2015 : 38 040,00 €).

Tableau 1 : Âge légal de départ en retraite et condition de durée d'assurance pour obtenir une retraite du régime de base à taux plein

Année de naissance	Âge légal de départ en retraite	Durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein
1958, 1959 et 1960	62 ans	167 trimestres
1961 (avant le 1er septembre)	62 ans	168 trimestres
1961 (à partir du 1er septembre)	62 ans et 3 mois	169 trimestres
1962	62 ans et 6 mois	169 trimestres
1963	62 ans et 9 mois	170 trimestres
1964	63 ans	171 trimestres
1965	63 ans et 3 mois	172 trimestres
1966	63 ans et 6 mois	172 trimestres
1967	63 ans et 9 mois	172 trimestres
1968 et après	64 ans	172 trimestres

Tableau 2 : Coefficients d'anticipation pour carrière courte

Trimestres manquants	Coefficient d'anticipation	Soit un taux de minoration de	Pourcentage de la retraite définitivement versée	Trimestres manquants	Coefficient d'anticipation	Soit un taux de minoration de	Pourcentage de la retraite définitivement versée
-	1	0 %	100 %	11 trim.	0,89	11 %	89 %
1 trim.	0,99	1 %	99 %	12 trim.	0,88	12 %	88 %
2 trim.	0,98	2 %	98 %	13 trim.	0,8675	13,25 %	86,75 %
3 trim.	0,97	3 %	97 %	14 trim.	0,855	14,5 %	85,5 %
4 trim.	0,96	4 %	96 %	15 trim.	0,8425	15,75 %	84,25 %
5 trim.	0,95	5 %	95 %	16 trim.	0,83	17 %	83 %
6 trim.	0,94	6 %	94 %	17 trim.	0,8175	18,25 %	81,75 %
7 trim.	0,93	7 %	93 %	18 trim.	0,805	19,5 %	80,5 %
8 trim.	0,92	8 %	92 %	19 trim.	0,7925	20,75 %	79,25 %
9 trim.	0,91	9 %	91 %	20 trim.	0,78	22 %	78 %
10 trim.	0,90	10 %	90 %				

Tableau 3 : Coefficients d'anticipation pour âge

Votre âge à la date d'effet de la retraite Agirc-Arrco	Coefficient d'anticipation	Soit un taux de minoration de	Pourcentage de la retraite définitivement versée
67 ans	1	0 %	100 % de votre retraite
66 ans 9 mois	0,99	1 %	99 % de votre retraite
66 ans 6 mois	0,98	2 %	98 % de votre retraite
66 ans 3 mois	0,97	3 %	97 % de votre retraite
66 ans	0,96	4 %	96 % de votre retraite
65 ans 9 mois	0,95	5 %	95 % de votre retraite
65 ans 6 mois	0,94	6 %	94 % de votre retraite
65 ans 3 mois	0,93	7 %	93 % de votre retraite
65 ans	0,92	8 %	92 % de votre retraite
64 ans 9 mois	0,91	9 %	91 % de votre retraite
64 ans 6 mois	0,9	10 %	90 % de votre retraite
64 ans 3 mois	0,89	11 %	89 % de votre retraite
64 ans	0,88	12 %	88 % de votre retraite
63 ans 9 mois	0,8675	13,25 %	86,75 % de votre retraite
63 ans 6 mois	0,855	14,5 %	85,5 % de votre retraite
63 ans 3 mois	0,8425	15,75 %	84,25 % de votre retraite
63 ans	0,83	17 %	83 % de votre retraite
62 ans 9 mois	0,8175	18,25 %	81,75 % de votre retraite
62 ans 6 mois	0,805	19,5 %	80,5 % de votre retraite
62 ans 3 mois	0,7925	20,75 %	79,25 % de votre retraite
62 ans	0,78	22 %	78 % de votre retraite
61 ans 9 mois	0,7625	23,75 %	76,25 % de votre retraite
61 ans 6 mois	0,745	25,5 %	74,5 % de votre retraite
61 ans 3 mois	0,7275	27,25 %	72,75 % de votre retraite
61 ans	0,71	29 %	71 % de votre retraite
60 ans 9 mois	0,6925	30,75 %	69,25 % de votre retraite
60 ans 6 mois	0,675	32,5 %	67,5 % de votre retraite
60 ans 3 mois	0,6575	34,25 %	65,75 % de votre retraite
60 ans	0,64	36 %	64 % de votre retraite
59 ans 9 mois	0,6225	37,75 %	62,25 % de votre retraite
59 ans 6 mois	0,605	39,5 %	60,50 % de votre retraite
59 ans 3 mois	0,5875	41,25 %	58,75 % de votre retraite
59 ans	0,57	43 %	57 % de votre retraite
58 ans 9 mois	0,5525	44,75 %	55,25 % de votre retraite
58 ans 6 mois	0,535	46,5 %	53,5 % de votre retraite
58 ans 3 mois	0,5175	48,25 %	51,75 % de votre retraite
58 ans	0,5	50 %	50 % de votre retraite
57 ans 9 mois	0,4825	51,75 %	48,25 % de votre retraite
57 ans 6 mois	0,465	53,5 %	46,5 % de votre retraite
57 ans 3 mois	0,4475	55,25 %	44,75 % de votre retraite
57 ans	0,43	57 %	43 % de votre retraite